ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE
du 21 février à 18H00 2022

Suivant l'Arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux qui prolonge l'état d'urgence sanitaire, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Les citoyens peuvent à la fois s'inscrire pour assister virtuellement à la séance du conseil ou encore, faire parvenir leurs questions par courriel à : communications@saintplacide.ca au plus tard une heure avant la séance du conseil.

---

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM ET DES MODALITÉS DE CONVOCATIONS**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2022-02-01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS AFFÉRENTES POUR L'ANNÉE 2022**

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**